

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

EXTRAIT N° 28.24 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2024

Membres du Bureau Communautaire :

- En exercice : 18
- Présents : 18
- Votants : 18
- Suffrages exprimés : 18 (18 pour)
- Secrétaire de séance : M. Florent ARMAND

Le neuf septembre deux mille vingt-quatre, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le trois septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie de Sisteron (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, Président de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch.

Présents : ARLAUD Véronique, ARMAND Florent, D'HEILLY Alain, DUPRAT Jean-Marc, DURANCEAU Damien, GARCIN Françoise, GARCIN Martine, GAY Robert, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MAGNUS Philippe, MARTIN Florent, MORENO Juan, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre et TENOUX Gérard.

ORDRE DU JOUR : Marché de travaux d'aménagement des déchetteries de la CCSB – Avenants n°1 aux lots n° 1 et 3

Afin de placer la CCSB en conformité avec la réglementation, d'améliorer les conditions d'accueil des usagers et les conditions de travail des agents, par délibération n°125.23 du 12 septembre 2023, le conseil communautaire a approuvé le lancement d'un marché de travaux d'aménagement des déchetteries.

Par décision TECH n° 08/2024 du 19 février 2024, le Président a attribué les marchés correspondant à chaque lot aux entreprises suivantes :

- Lot n° 1 (terrassment) : attribué à la SAS Edmond POLDER (05300 Lazer) pour un montant total de 295 954,62 € HT (soit 355 145,54 € TTC) ;
- Lot n° 2 (électricité) : attribué à l'EURL NOTARIO Damien Yannick (05300 Laragne-Montéglin) pour un montant total de 2 853 € HT (soit 3 423,60 € TTC) ;
- Lot n° 3 (enrobé) : attribué à la SAS Routière du Midi (05000 Gap) pour un montant total de 65 527,10 € HT (soit 78 632,52 € TTC).

Pour le lot 1, des modifications sont devenues indispensables :

- A la déchetterie de Ribiers :
 - ✓ Modification de la destination des casiers pour sécuriser la gestion du verre ;
 - ✓ Extension du réseau de collecte des eaux pluviales ;
 - ✓ Mise en place d'un regard sur le réseau d'aspersion ;
 - ✓ Réalisation d'un puisard.
- A la déchetterie de Rosans :
 - ✓ Correction du nombre de blocs.

- A la déchetterie de Barret-sur-Méouge :
 - ✓ Correction du nombre de blocs.

Ces modifications représentent un coût supplémentaire de 48 706 € HT (58 447,20 € TTC), soit une hausse de 16,46 % par rapport au montant initial du marché correspondant au lot n° 1.

Le montant total de ce marché serait ainsi porté à 344 660,62 € HT (soit 413 592,74 € TTC).

Pour formaliser ces éléments, il est nécessaire de passer un avenant n° 1 au marché correspondant au lot n° 1, conclu avec l'entreprise SAS Edmond POLDER.

De plus, certains des changements réalisés à la déchetterie de Ribiers nécessitent de revoir les pentes d'écoulement pour la collecte des eaux pluviales, ce qui induit une reprise de l'enrobé existant.

Pour cela, il convient de passer un avenant n°1 au marché correspondant au lot n° 3, conclu avec l'entreprise SAS Routière du Midi.

Ces nouvelles prestations représentent un coût supplémentaire de 31 916,20 € HT (soit 38 299,44 € TTC), soit une hausse de 48,71 % par rapport au montant initial du marché correspondant au lot n° 3.

Le montant total de ce marché serait ainsi porté à 97 443,30 € HT (soit 116 931,96 € TTC).

Ces 2 avenants seraient passés en application des articles R.2194-2 et R.2194-3 du Code de la commande publique et prendraient effet à compter de la date de leur notification.

Après avoir délibéré, le bureau communautaire :

- accepte les termes des avenants n° 1 correspondant aux lots n°1 et 3 du marché de travaux d'aménagement des déchetteries, tels que présentés ci-avant ;
- autorise le président ou son représentant à signer et notifier les avenants aux entreprises titulaires des lots n° 1 et 3, ainsi que tous les documents nécessaires à leur exécution.

Fait et délibéré le jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.

Pour extrait conforme

Le Président,
Daniel SPAGNOU



Le secrétaire de séance,
Florent ARMAND

Publiée le : 17 SEP. 2024